ELOGE FUNEBRE

DU

CITOYEN LE PELLETIER,

MEMBRE DE LA CONVENTION NATIONALE,

Prononcée par le Citoyen ANDRÉ, *Médecin, Officier Municipal, membre de la Société des Anti-politiques républicains, dans l'Eglise Métropolitaine de la ville d'Aix, le 3 Février 1793, l'an 2nd. de la République Françoise.*



A Aix, chez Prosper Mouret, Imprimeur de la Commune & de la Société des Anti politiques. L'an 2nd. de la République Françoise.



EXTRAIT

DES REGISTRES

DE LA COMMUNE D'AIX.

LE Conseil général de la Commune permanent en séance publique, le deux Février 1793, l'an deuxieme de la République française, présens les Citoyens ;

OFFICIERS MUNICIPAUX.

Aude, Simon, Rossignol ; Michel, Marcou, Emeric, André, Maillet, Arnaud, Jauffret, Rancurel cadet, Mouan, Chansaud, Procureur de la Commune, & Pissin-Barral, Substitut du Procureur de la Commune.

NOTABLES.

Cabaſſole ainé, Meyer pere, Baffier, Miollis-Verdollin, Reynaud, Michel, Julien, Leon, Seiſſon, Pontier, Bernard ainé, Jouvet, Guiet, Guyon, Suchet, Langre, Martin-Vitalis ainé, Guion cadet, Martin-Vitalis cadet, Lombard, Feraud, Baudiſſon, Belliard, Luc Niel.

Une Députation de la Société des Antipolitiques Républicains a été introduite, & a préſenté une pétition, dont la teneur ſuit :

CITOYENS,

La Société affligée de la mort du brave Légiſlateur le Pelletier, vous fait pétition de faire célébrer une Meſſe de *Requiem* à ſa mémoire ; vous invite à y aſſiſter & à y inviter les Corps Adminiſtratifs, judiciaires & la Garde nationale ; 25 coups de canon ſeront tirés pendant ce ſervice qui ſera célébré à l'Autel de la Patrie, demain trois du courant.

P. S. Cette fête lugubre ſera annoncée par toutes les cloches des Paroiſſes.

Signés Les membres de la Société des Anti-Politiques Républicains.

Lecture faite de ladite pétition & le Procureur de la Commune ouï, les membres composant le Conseil général de la Commune, ont délibéré que demain jour de Dimanche, trois de ce mois, il sera célébré à l'Autel de la Patrie, un service funebre à la mémoire de le Pelletier, membre de la Convention Nationale, que les Corps Administratifs & Judiciaires seront invités a y assister; que le Commandant de la Garde nationale & les Corps Militaires seront requis pour s'y rendre en armes; que pendant la célébration du service, il sera tiré vingt-cinq coups de Canon qui signaleront le deuil de la République sur la perte de ce grand homme, & plus n'a été délibéré.

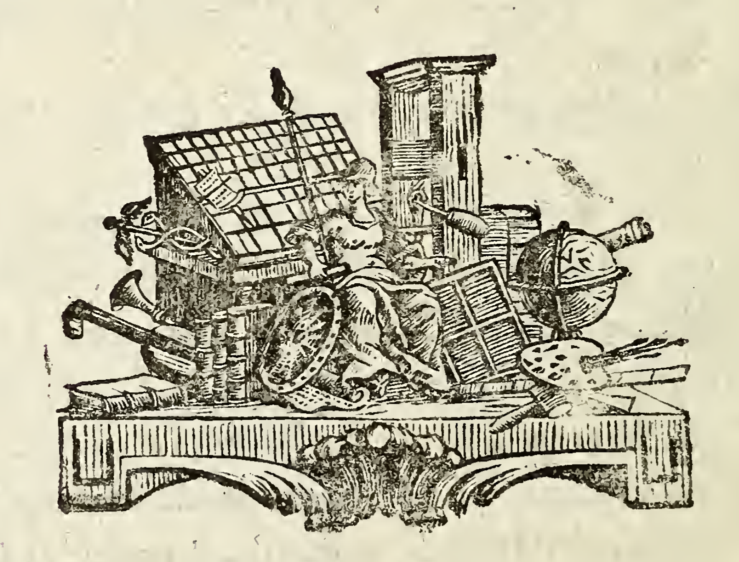
Signés les présens ci-dessus nommés.

Au moment du départ de cette pompe funébre, une nouvelle députation de la Société des Antipolitiques s'est présentée pour faire part au Conseil général de la Commune, que la Société venoit de délibérer qu'il lui fut fait Pétition d'agréer, que malgré la pluye, qui ne permet pas de célébrer le service funebre à l'Autel de la Patrie, il ne soit ni suspendu, ni différé, & qu'il soit fait dans l'Eglise Metropolitaine.

De plus la Société desire, que le Conseil agrée

que le Citoyen André, Médecin, Officier Municipal, membre de la Société des Antipolitiques, chargé par elle de faire & prononcer, dans la séance de ce soir à la Société, l'éloge funebre de le Pelletier; veuille bien le prononcer pendant la cérémonie, à l'Offertoire, comme cela se pratique ordinairement, sur quoi ouï le Procureur de la Commune;

Le Conseil a délibéré d'accorder les fins des Pétitions.



ÉLOGE FUNEBRE DU CITOYEN LE PELLETIER,

MEMBRE DE LA CONVENTION NATIONALE,

Prononcée par le Citoyen ANDRÉ, *Médecin, Officier Municipal, membre de la Société des Anti-politiques Républicains, dans l'Eglise Métropolitaine de la ville d'Aix, le 3 Février 1793, l'an 2d. de la République Françoise.*

Puisse ma mort être encore utile à la République,
Dernieres paroles du grand Législateur que nous pleurons.

CITOYENS,

Il me seroit bien difficile d'entrer dans les détails d'un discours réfléchi pour faire éclater la douleur qui afflige nos ames sur l'attentat commis contre un des Représentans du Peuple François; mon

cœur en proie à l'affliction, mon ressentiment sur les causes de sa mort, élevent mon ame à la hauteur de son sujet.

La France sur le penchant de sa ruine appelle ses enfans à son secours pour l'éloigner de l'écueil où le traître & criminel Capet alloit la plonger.

Le François trop crédule, confie dans les mains du dernier des tyrans, le dépôt sacré de la constitution; que le peuple fatigué des fers qu'il venoit de rompre, adopta comme un remede salutaire aux maux incalculables que la race des rois frappe ordinairement les peuples. Le traître Capet jouissant d'une confiance qu'il ne méritoit pas, abuse des pouvoirs que la souveraineté nationale lui délegue, mine sourdement l'édifice que des hommes libres ont élevés, il s'efforce de l'ébranler; ignorant son impuissance, il met tout en œuvre, sans s'appercevoir qu'au peuple seul ou à ses représentans appartient le droit d'agir, lorsqu'il s'occupe d'une nouvelle forme de gouvernement; il accumule forfaits sur forfaits, trahison sur trahison, crimes sur crimes : enfin enivré des horreurs qui déshonorent l'humanité, le peuple s'éleve & demande la mort du tyran. Des Citoyens revêtus des pouvoirs de la Nation, prononcent le jugement qui doit fixer à jamais les destinées de la République Française,

ce qui doit donner à l'univers étonné & reconnoiſſant, le grand exemple de la magnanime juſtice des François.

Nous fûmes aſſervis, notre ame ſoupira ſans ceſſe après la liberté, on vouloit aggraver nos chaînes; mais le glaive de la loi a fait ſuccomber le deſpote, qui abuſant de notre bonnefoi, vouloit régner ſur un peuple d'eſclave.

Le décret eſt prononcé : le dernier des tyrans doit laver ſes crimes dans ſon propre ſang; la faction royaliſte s'agite; égarée, elle parcourt les places & les carrefours, & dans le déſeſpoir le plus effréné, cherche à aſſouvir ſa rage ſur les Repréſentans du peuple qui ſe ſont élevés à la hauteur de leur dignités, en condamnant Louis Capet à la mort.

Citoyens, voilà les cauſes de la mort civique de Michel le Pelletier, Député à la Convention Nationale :

Que la Patrie ſoit en deuil; que nos cœurs s'abreuvent de larmes; Républicains, qu'un malheur commun raſſemble dans ce temple, ne nous cachez point vos pleurs, ils honnorent dignement ſa mémoire, ils ſoulagent notre affliction.

Citoyens, qu'il eſt flatteur pour moi de vous entretenir quelques inſtans du magnanime le Pelletier;

les François transmettront aux Nations encore asservies ce nom cher à l'humanité, ils ne le prononceront qu'avec respect, reconnoissance & vénération; sa mémoire vivra jusques à ce que l'univers s'ensévelisse sous ses propres ruines. Tous les cœurs François palpiteront & seront émus;

Puisse ma mort être encore utile à la République.

Digne Représentant d'un Peuple libre, ces derniers adieux que tu fais à ta Patrie, prouvent à tes Concitoyens, combien purs furent les principes que tu avois toujours manifestés. Séparé de la classe des vrais Citoyens par ta naissance, place corruptrice que le crime & le despotisme enfanterent, ci-devant Président au Parlement de Paris, tu fus le refuge, le défenseur, l'appui & le pere de la veuve & de l'orphelin & du malheureux injustement persécuté : plus sensible, plus tendre envers tes amis, plus facile dans ton intérieur, plus aimable dans le commerce de la vie, plus obligeant, plus véritablement enclin à la bienfaisance.

La nature sembloit te présager que tu serois un jour l'admiration d'une République naissante & immortelle, par l'énergie qui fut inséparable de ta conduite. Qu'il est douloureux pour moi que la distance des lieux m'ayent empêché de recueillir le moindre de tes sentimens, de te suivre dans les

démarches de ta vie civile : des Républicains plus heureux que moi, mettrons au grand jour les grands traits qui illuſtrent ta vie ; tes trophées décoreront le temple de mémoire, le panthéon répétera nos accens, & ta froide dépouille élevera nos ames à la hauteur républicaine ; ta mort ne ſera point perdue pour nous, tes concitoyens imiteront ton zele & ton courage, les Adminiſtrateurs dépoſitaires de la loi, mourront à leur poſte avant que la moindre infraction ſoit faite aux droits du peuple, puiſque la loi eſt ſon ouvrage.

Citoyens ! le Pelletier, doué du caractere de l'homme libre, ſe voue à la cauſe du peuple ; plus l'orgueil & le deſpotiſme s'efforçoient de l'élever & de l'éloigner de ſes ſemblables, plus ſa modeſtie, l'amour de ſes freres le rapprochoient d'eux ; il encourut la haine de l'ariſtocratie, pour l'anéantir ; les mépris du Tyran pour le punir : le peuple, reconnoiſſant & généreux, lui confie ſes droits les plus chers ; il l'appelle à la rédaction du contrat ſocial, & à débarraſſer la République Françaiſe du Tyran qui la perſécutoit.

Mais l'infernale faction veille, s'agite ; déſeſpérée, elle dirige ſes coups ſur les vengeurs du peuple ; un de ces ſuppôts, une de ces ames vénales

& lâches, qui regrettent les chaînes de la ſervitude qu'il portoit, accoutumé aux noirceurs, & né pour le crime, le traître *Paris* attend, ſaiſit & abbat ſous ſes coups le Pelletier.

O trahiſon ! ô crime ! ô ſacrilege ! Républicains, ralliez-vous, armez-vous ; vos défenſeurs ſont menacés, ſont pourſuivis ; on attente à votre liberte ; tous les efforts ſont réunis pour vous replonger dans le plus affreux eſclavage : levez-vous, le monſtre n'eſt pas ſeul ; ſes complices, ſes lâches complices ont été intimidés par votre énergie ; ne vous laiſſez point abattre par l'audace impuiſſante d'un parti aux abois. La tête du Tyran eſt tombée, nos ennemis n'ont plus de point de ralliement ; déconcertons par notre mâle courage, les projets deſtructeurs qu'ils eſſayent envain de former.

Citoyens ! chers Anti-Politiques ! à l'exemple de nos Repréſentans, bravons la mort, dépoſons dans cet aſyle toutes les haines particulieres que nos ennemis cherchent à attiſer pour nous déſunir, pour nous diviſer. Entourons, embraſſons l'autel de la Liberté, n'ayons qu'un cœur, & la Patrie eſt ſauvée.

(1) » Illuſtre & malheureux Repréſentant du
» Peuple, ta mort même lui ſera utile. Le crime

» de Sextus donna à Rome la liberté politique;
» celui de Papilius lui donna la liberté civile;
» l'attentat d'Appius sur Virginie remit le Peuple
» dans cette horreur pour la tyrannie que lui
» avoient donnée les malheurs de Lucrece.

Les François libres se souviendront toujours qu'un défenseur de la Liberté expira sous les poignards du royalisme la veille du jour où la tête hydeuse du Tyran devoit tomber.

O vous, qui avez échappé à ses coups, qui avez eu la même énergie, redoublez de courage; que le bonheur de la République enflamme vos ames; la reconnoissance d'une Nation libre & généreuse sera votre récompense.

(2) » Si à Rome un ami de César parvint à émou-
» voir le Peuple en agitant la robe ensanglan-
» tée du Tyran, que ne doit pas attendre la Con-
» vention Nationale pour la Patrie, en décou-
» vrant au Peuple François le corps ensanglanté
» de l'un de ses défenseurs !

Citoyens ! que la paix, l'union, la soumission & l'obéissance aux loix, le respect dû aux personnes

---

(1) Le Citoyen Barrere à la Convention Nationale, dans son projet d'adresse aux François.

(2) *Idem.*

& aux propriétés ſoit la baſe de notre félicité unis ; nous ſerons invincibles, ſi la diviſion vient prendre place parmi nous, nous ſerons vaincus.

Ecartons d'auſſi triſtes préſages ! enſeveliſſons-nous plutôt ſous les ruines de la France libre & malheureuſe, avant de nous laiſſer ſubjuguer par les deſpotes, & retourner dans cet état vil & ignominieux dans lequel des nations barbares gémiſſent encore ; jurons-le par les manes de cette victime de la liberté & par celles de nos freres qui ont verſé leur ſang pour la conquérir ; nos cendres réunies armeront le bras vengeur de celui qui nous donna l'être & qui nous créa libres.

Citoyens ! jurons ſur ce monument que la pitié religieuſe & notre admiration pour l'immortel le Pelletier conſacre à ſa mémoire ; de ſuivre l'exemple du Citoyen généreux que nous pleurons ; jurons de braver, d'enchaîner la rage des Tyrans, de vivre libres, & de ne pas mourir ſans avoir ſervi notre Patrie. Ah ! s'il eſt au-delà du trépas un hommage qui puiſſe encore le flatter ; c'eſt ſans doute le ſpectacle de ſes Concitoyens libres & heureux, qui, après avoir admiré ſes vertus, ſon énergie, ſes talens, & déploré ſa deſtinée, jouiſſent paiſiblement du fruit de ſa mort & béniſſent ſa mémoire.

A l'iſſue de la cérémonie, de retour à la Maiſou Commune, une nouvelle députation de la Société des Antipolitiques, a prié le Conſeil général de la Commune d'ordonner que l'Eloge funebre de le Pelletier prononcée par le Citoyen André, Médecin, membre de la Société & Officier Municipal, ſoit imprimée comme le monument & l'expreſſion du ſentiment & des regrets des Patriotes Républicains, qui perdent en lui un légiſlateur, un frere & un ami.

Sur laquelle pétition, le Procureur de la Commune oui, les membres du Conſeil général de la Commune, ont délibéré par acclamation que l'éloge funébre de le Pelletier, prononcée par le Ciroyen André, Médecin, membre de la Société des Antipolitiques Républicains, & Officier Municipal, ſera imprimée au nombre de ſix cent exemplaires, & aux fraix de la Commune, & plus n'a été délibéré.

Fait à Aix dans la Maiſon Commune, le 3 Février 1793, l'an 2d. de la République françaiſe.

Signés les Membres du Conſeil géneranl de la Commune.

Collationné.

Signé ARNAUD, *Secretaire Greff.*